



EXTRAIT N°104/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Mairie Martinique
Contrôle de légalité
REGULÉ

16 DEC. 2022

Date de la
convocation :
Le 06 décembre
2022

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de
séance :
Présents 24
Procurations 2
Absents 5
Excusés 2

En cours de
Séance :
Présents 22
Procurations 4
Absents 5
Excusés 2

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. Yan MONPLAISIR, maire ;

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLE Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme LEGIEL Eliane, M. NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline M. THELESTE Johan, Mme CARDOU Josiane, Mme RIERNY Sandrine, M. CIDOLIT Bertrand, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLE Eliane), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry),

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, M. DELPHIN Laurent, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA 'DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUNDOUROM (DSU), M. Alain BONHEUR (DST), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Géraldine ALONZEAU (DSAGAJ),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et quarante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Sandrine CAVALIER-DOURE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL MARCE

Le Maire expose :

Éléments de contexte :

Créé en 1968 (bâtiment A) puis agrandi en 1998 (bâtiment B) l'édifice cumule environ 920 m² de surface utile. Classé ERP, il abrite essentiellement des activités culturelles (associations, spectacles,) et des bureaux pour la gestion du site et des manifestations qui s'y déroulent.

À ce jour et en l'absence d'entretien régulier, le bâtiment présente de nombreux défauts d'étanchéité et une obsolescence des réseaux secs et humides.

Objectifs recherchés :

- Remise aux normes des installations ;
- Faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduites ;
- Sécuriser les lieux aussi bien pour les agents municipaux que pour les usagers ;
- Améliorer l'attractivité du centre culturel ;
- Améliorer et Développer l'offre d'activités culturelles et associatives de la Ville.

Description du projet :

A près de 55 ans d'âge, l'ouvrage nécessite une rénovation totale de l'ensemble de ses parties constituantes tant au niveau de la distribution que des matériaux qui le composent.

Résolument tourné vers la modernité, la Ville veut se doter d'un outil moderne de la valorisation culturelle et événementielle d'une part de son territoire et de la Région Martinique d'autre part.

De façon non-exhaustive le projet intégrera :

- Le renforcement parasismique de la structure porteuse en accord avec les exigences réglementaires en vigueur ;
- La rénovation énergétique et environnementale selon les critères en vigueur ;
- L'accessibilité complète pour les personnes porteuses de handicap (moteur, visuel, auditif,...) ;
- L'aménagement des abords de l'édifice y compris l'agrandissement de la zone de parkings.

Le planning de l'opération se décompose ainsi :

- 4ième trimestre 2022 : Lancement des consultations entreprises
- 1^{er} trimestre 2023 : Notification et lancement des études
- 3ième trimestre 2023 : notification et démarrage de travaux
- 3ième trimestre 2024 : fin des travaux

Soit un délai global maximum de 18 mois.

L'opération a été estimée à la somme de **850 000,00€ HT**, soit environ 922 250€ TTC. Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DÉPENSES (en €)		RECETTES (en €)		TAUX
Travaux de rénovation du centre culturel Marcé	850 000€	VILLE <i>Autofinancement</i> ÉTAT CTM FEDER	170 000€ 255 000€ 425 000€	20% 30% 50%
TOTAL	850 000€		TOTAL	850 000€
				100 %

.....

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER le projet, le plan de financement de cette opération

D'AUTORISER le Maire à engager les démarches de demandes de subventions et à signer tout document s'y rapportant

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 12 décembre 2022

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Pour le Maire, et par délégation

1^{er} Adjoint

Claude ADELE